

Réunion du 1^{er} juillet 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Henri DREYFUS

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE

Rapporteur : Monsieur André LOBSTEIN

**N° CP/2013/533 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221
Aménagement de la RD 133-14 à DOSENHEIM-SUR-ZINSEL -
Acquisitions foncières**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le principe d'acquisition par voie d'amiable ou à défaut, par voie d'expropriation, de plusieurs parcelles de terrain d'une superficie totale de 29 a 62 ca, dans le cadre de l'aménagement de la RD 133-14 à DOSENHEIM-SUR-ZINSEL

- décide d'acquérir ces terrains selon les valeurs fixées par "France Domaine", moyennant ainsi le versement aux propriétaires concernés d'indemnités d'un montant total de 2 986,74 € et frais divers, ou à défaut fixé par la juridiction de l'expropriation.

Par ailleurs, la commission permanente :

- autorise son président à mener la procédure d'expropriation à son terme, et notamment à représenter le Département devant la juridiction de l'expropriation, et à signer tous les actes liés à cette procédure

- dit que les actes seront passés en la forme administrative

- désigne M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes administratifs afférents à ces acquisitions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130701-78681-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 09/07/13